

Montréal, le 31 octobre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Hydro-Québec dans ses activités de distribution (HQD) et les intervenants reconnus au dossier R-4041-2018

**OBJET : Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au maintien de la GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023 suivant le jugement du 4 octobre 2022 de la Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201
Dossier Régie R-4208-2022**

Pour faire suite aux informations fournies par les participants en lien avec la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu **le 3 novembre 2022, à compter de 9 h, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.**

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à l'audience.](#)

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams **à compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Considérant le temps prévu pour l'audience, la Régie limite le temps d'argumentation de l'ACEFQ, du RNCREQ et de SÉ, à 30 minutes chacun. Pour tous les autres participants, la Régie accorde le temps demandé.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd

p. j.